

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 12/1/5 DOSSIER N°6676	DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HABITAT "RENOVATION ENERGETIQUE"
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

Absent(s) - excusé(s) :

Jean-Jacques LOZACH, Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HABITAT
"RENOVATION ENERGETIQUE"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD 2020-12/2/14 du Conseil départemental du 18 décembre 2020 adoptant le règlement d'aide ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2024-12/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **3 886 €** (trois mille huit cent quatre vingt six euros) destinée à Monsieur C.G., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Saint-Yrieix les Bois ;

- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **4 405 €** (quatre mille quatre cent cinq euros) destinée à Monsieur J.L.C., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Lourdoueix Saint-Pierre ;

- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros) destinée à Monsieur N.L., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Saint-Martin Sainte-Catherine ;

- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros) destinée à Monsieur B.L., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Lavaveix les Mines ;

- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros) destinée à Monsieur R.P., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Nouzerolles ;

- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros) destinée à Monsieur F.L., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Guéret .

Une annexe confidentielle mentionnant le nom des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443 PIG privés.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET